



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 14 novembre 2022

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
14/10/2022

Délibération n° B 2022-29

Convention d'adhésion au RESAH pour l'achat de matériel informatique, autocom et renouvellement de l'antivirus : approbation et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, René MOLIN, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le SDIS du Jura adhère au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour les achats de la PUI et pour des services de télécommunication (hors mobiles).

Il s'agit de conventionner à nouveau pour le GRT afin d'acheter respectivement du matériel pour l'infrastructure et l'informatique, la maintenance de l'autocom et le renouvellement de l'antivirus (solution cybersécurité et hébergement).

Ces 3 conventions d'adhésion pour accéder aux marchés ont un coût respectif annuel, à compter de la date de signature, de :

- 2 000€
- 2 500 €
- 1 125 €

Ces coûts sont absorbés par la qualité des tarifs obtenus par la massification.

Une convention sera signée en 2022 et les deux autres en 2023.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver ces 3 adhésions et d'autoriser la signature de ces conventions.

DECISION N° B 2022-29 DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve ces 3 adhésions et autorise le Président à signer ces conventions.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 18 NOV. 2022
Affiché le 18 NOV. 2022
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT